



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Said SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

23 - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS - ATTRIBUTION ACCORD-CADRE ET MARCHES SUBSÉQUENTS

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, prévoit la disparition des tarifs réglementés pour l'ensemble des sites des Collectivités et acteurs publics.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a donc obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Une consultation a été lancée le 26 avril 2023, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation est passée sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre sera conclu avec au moins 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, prendra effet à sa date de notification et s'achèvera au 31 décembre 2025 à 23h59, renouvelable une fois.

Cette consultation a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'alimentation de tous les points de livraison électriques de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Cet accord-cadre donnera lieu à la passation de marchés subséquents mettant en concurrence les candidats sélectionnés.

Les 2 plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres, fixée au 26 mai 2023 à 12h00, ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 08 juin 2023, a attribué l'accord-cadre aux titulaires suivants :

- EDF
- TOTAL ENERGIE SAS

Le rapport de la C.A.O est joint en annexe.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés, sans distinction de procédures ou de montants,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés subséquents, compte tenu du fait que la réunion de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas obligatoire pour l'attribution des marchés subséquents et au vu de l'incompatibilité d'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres dans des délais contraints (3 heures pour attribuer le marché subséquent),
- **PREND ACTE** que Monsieur le Maire rendra compte des attributions exercées dans le cadre de cette délégation, lors de la réunion de l'organe délibérant la plus proche.

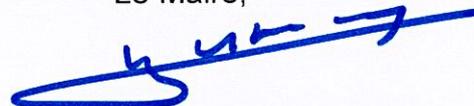
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30.06.2023



Le Maire,



Bernard UTHURRY

